



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

12-04-2017-09

Date de convocation le 07/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Procuration : 2
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 avril 2017

Le douze avril deux mil dix sept à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PÉAN, et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme POLHER a donné pouvoir à M. CLAVÉ
Mr HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : M. BAZIARD

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 COMMUNE

Etant entendu que le CCAS de Mont a été dissout en 2016, il convient de réintégrer son résultat d'un montant de 9 502.17 € dans celui de la commune.

Il est proposé au conseil d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

-Excédent reporté de fonctionnement (report à nouveau créateur article 002) 3 986 158.10 € + résultat CCAS 9 502.17 =	3 995 660.27 €
-Excédent de la section d'investissement (excédent d'investissement reporté 001), soit :	1 123 050.34 €

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la proposition du Maire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

